



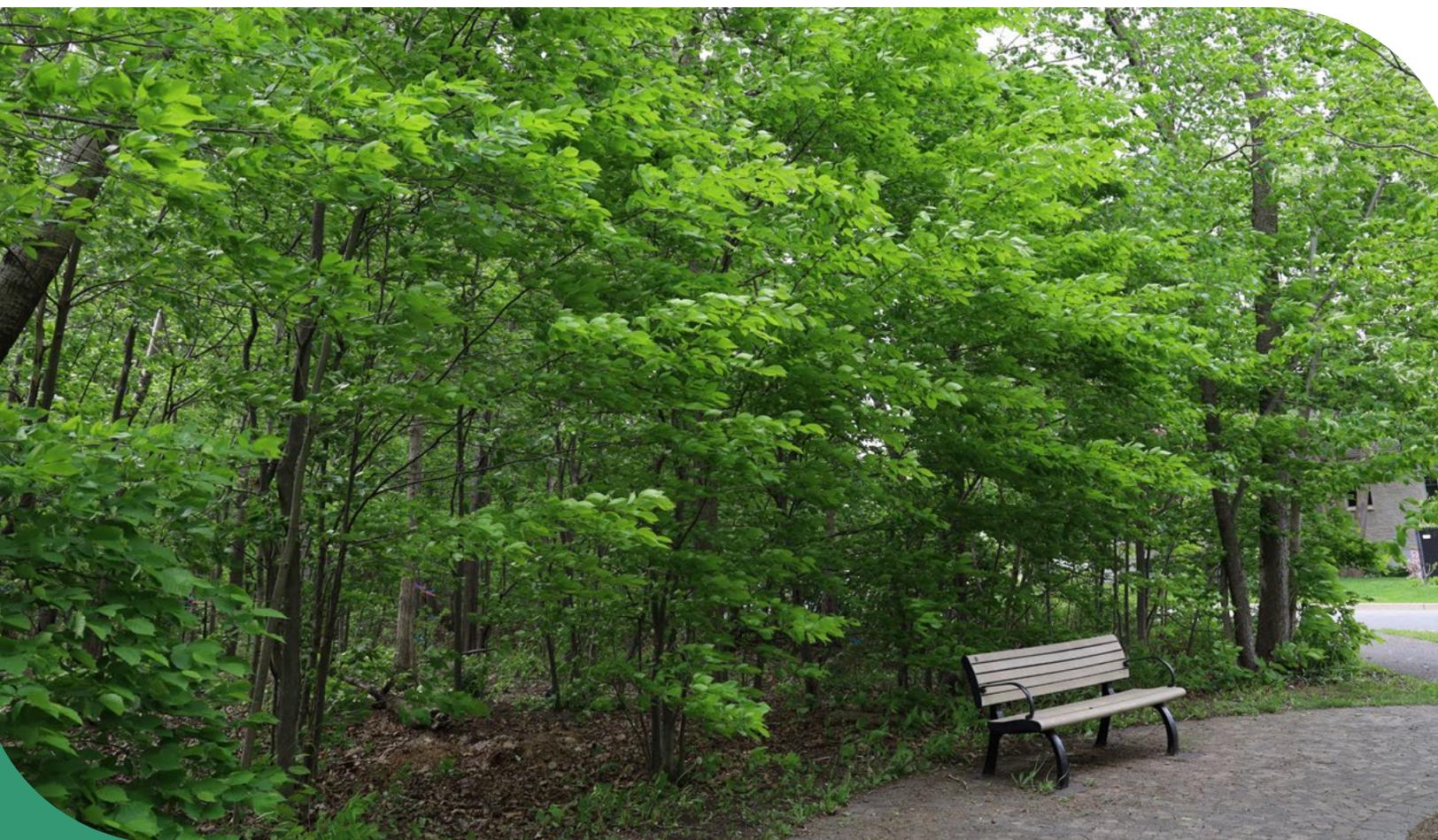
# Politique de l'arbre 2022



**CHAMBLY**

# Table des matières

<b>Présentation de la mairesse</b>	<b>3</b>
<b>Mise en contexte</b>	<b>4</b>
<b>Fonctions de l'arbre en ville</b>	<b>5</b>
• Environnementales	
• Sociales	
• Économiques et esthétiques	
<b>Portrait de la situation</b>	<b>6</b>
<b>Grandes orientations et objectifs</b>	<b>7</b>



# Présentation de la mairesse

Je suis heureuse de vous présenter la Politique de l'arbre 2022 de la Ville de Chambly. Cette dernière concrétise la place de l'arbre dans notre municipalité, un intérêt collectif qui rejoint l'ensemble des citoyens et des générations à venir.

La Politique de l'arbre découle du Plan d'action environnemental adopté en novembre 2022. À la lecture de ce document, vous en apprendrez plus sur ses objectifs, qui se divisent en trois orientations, soit la connaissance, la conservation et l'entretien des milieux naturels existants, puis, le verdissement et l'aménagement d'oasis urbains et finalement, la sensibilisation, l'éducation et la mobilisation citoyenne.

Soyez assurés que toute l'administration municipale travaillera ensemble afin d'atteindre les cibles visées, tout en structurant les actions déjà entreprises par la Ville et en prévoyant celles à développer pour protéger nos acquis.

L'élaboration de ce document a été faite grâce à l'apport des membres de la table consultative Environnement et développement durable, ainsi que du Service des travaux publics et du Service de la planification et du développement du territoire. Je tiens à les remercier pour leur travail et leur dévouement.



ALEXANDRA LABBÉ  
Mairesse

**Longue vie  
aux arbres  
à Chambly!**



# Mise en contexte

L'arbre est une ressource importante en milieu urbain : celui-ci rend de nombreux services à la population, non seulement d'ordre environnemental, mais aussi social, économique et esthétique. L'arbre crée un milieu de vie agréable pour tous les citoyens, en plus de contribuer à l'adaptation aux changements climatiques.

Alors que la Ville de Chambly prend déjà de nombreuses mesures pour protéger et accroître son patrimoine arboricole, la présente politique constitue un nouveau pas dans la bonne direction. Elle souhaite accorder sa juste place à l'arbre dans le développement actuel et futur de la Ville. Elle cherche aussi à faciliter la cohabitation entre ces grands végétaux et le milieu urbain, ainsi qu'à sensibiliser la population à l'importance d'un meilleur couvert forestier sur le territoire. Cet outil contribue directement à la gestion durable du patrimoine naturel de Chambly, afin que les générations actuelles et futures puissent en profiter à leur tour.

**Créer un milieu de  
vie agréable pour  
tous les citoyens**



# Fonctions de l'arbre en ville

L'ensemble des bienfaits des arbres sont interconnectés, que ce soient les fonctions environnementales de l'arbre urbain qui ont une incidence sur la santé des individus et l'économie ou encore, ses fonctions esthétiques qui peuvent avoir un impact sur les interactions sociales.

## Fonctions environnementales

### Qualité de l'air

- Retient le monoxyde et/ou le CO<sub>2</sub> présents dans l'air
- Produit de l'oxygène
- Filtre les polluants et les poussières

### Biodiversité

- Augmente, alimente et favorise la biodiversité
- Abrite une multitude d'espèces (mammifères, insectes, oiseaux, flore, microorganismes)
- Représente une source de nourriture

### Qualité de l'eau et du sol

- Capte et filtre les eaux de ruissellement
- Stabilise le sol et diminue les risques d'érosion

### Environnement physique direct

- Atténue les impacts des canicules et crée des îlots de fraîcheur
- Crée un effet brise-vent et atténue la pollution sonore
- Atténue les risques d'inondations lors de précipitations abondantes
- Favorise une diversification visuelle du paysage urbain

## Fonctions sociales

### Socialisation et cohésion sociale

- Crée des lieux de rassemblement
- Renforce le sentiment d'appartenance
- Diminue le stress et l'anxiété

### Saines habitudes de vie

- Encourage les déplacements actifs et la pratique d'activités extérieures

## Fonctions économiques et esthétiques

### Bénéfices pour les résidents

- Diminue les coûts de chauffage et de climatisation
- Diminue les frais de santé

### Bénéfices pour la collectivité

- Augmente la valeur foncière des propriétés et facilite leur revente
- Diminue les dépenses liées aux infrastructures municipales pour la gestion des eaux
- Met en valeur le patrimoine bâti
- Améliore l'attractivité de la Ville pour les citoyens, les travailleurs et les touristes

QUALITÉ DE L'AIR  
BIODIVERSITÉ  
QUALITÉ DE L'EAU  
ET DU SOL  
ENVIRONNEMENT  
PHYSIQUE  
DIRECT



SOCIALISATION  
ET COHÉSION SOCIALE  
SAINES HABITUDES  
DE VIE



BÉNÉFICES  
POUR LES RÉSIDANTS  
BÉNÉFICES  
POUR LA COLLECTIVITÉ



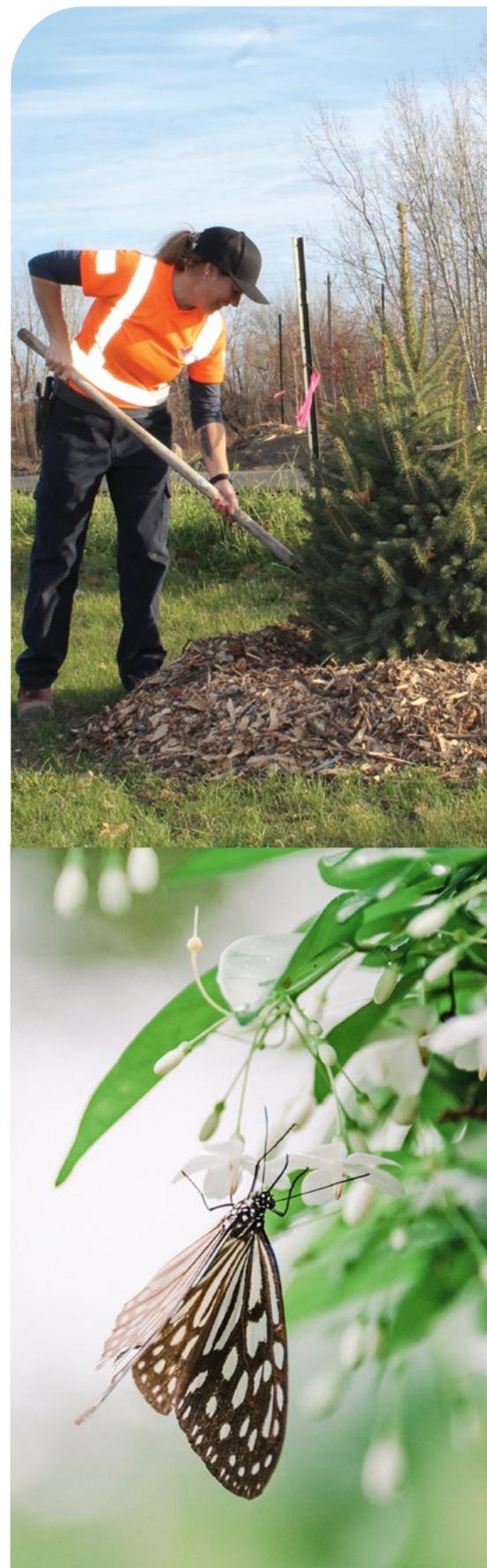
## Portrait de la situation

Selon les données de la [Communauté métropolitaine de Montréal \(CMM\)](#), en 2019, l'indice de la canopée à Chambly s'élevait à près de 20 %, soit 5,5 km<sup>2</sup> du territoire se retrouvant sous le couvert des arbres par rapport à la superficie totale d'environ 27,5 km<sup>2</sup>. La Ville se classait ainsi 59<sup>e</sup> sur l'ensemble des municipalités de la CMM.

Malgré leur importance pour le développement d'une collectivité, certains facteurs limitent la plantation d'arbres. Actuellement, pour des raisons de sécurité et d'accès, des règlements municipaux se résument à la plantation d'arbres dans certaines zones. Par exemple, la Ville doit s'assurer que le triangle de visibilité est respecté aux intersections et aux coins de rue de manière à préserver la sécurité routière. Les arbres peuvent aussi être perçus comme une nuisance et un fardeau financier par certains citoyens, ce qui constitue un frein important à leur implantation sur les propriétés privées. Il importe de continuer les efforts de sensibilisation auprès de la population à l'importance d'un patrimoine arboricole riche en milieu urbain.

Par ses différents modes d'action, la Ville de Chambly cherche à conserver et à accroître sa biodiversité ainsi que sa résilience face aux changements climatiques. Elle prend d'abord des mesures réglementaires afin de limiter la coupe des arbres présents sur son territoire. Elle offre aussi des incitatifs financiers visant à encourager la participation citoyenne aux efforts de verdissement grâce à des subventions, dons et conseils pour la plantation. De plus, depuis plusieurs années, la Ville entreprend la plantation d'un nombre croissant d'arbres sur l'ensemble de son territoire. Entre 2018 et 2022, Chambly a d'ailleurs décuplé ses efforts de reboisement en plantant plus de 2 500 arbres.

Enfin, la Ville met en valeur son patrimoine naturel notamment avec son parc-nature afin de sensibiliser la population à l'importance de préserver les habitats naturels, tout en facilitant l'accès aux espaces verts et l'adoption de saines habitudes de vie auprès des citoyens.



# Grandes orientations et objectifs

La Politique de l'arbre structure les actions déjà entreprises par la municipalité et prévoit celles à développer pour mieux protéger ses acquis. Les objectifs de la Ville ont d'abord été répartis dans trois grandes orientations à l'intérieur desquelles découlent des mesures et actions. Ces dernières sont intégrées directement dans le Plan d'action environnemental afin d'assurer l'atteinte des objectifs et cibles visés.

## Connaissance, conservation et entretien des milieux naturels existants

### Objectif 1 : Assurer la conservation des milieux naturels d'intérêt

- Identifier et analyser les milieux naturels d'intérêt du territoire;
- Assurer la connectivité des habitats boisés;
- Protéger les espèces vulnérables et menacées présentes sur le territoire;
- Surveiller les espèces exotiques envahissantes pour protéger les milieux naturels actuels;
- Protéger les espaces naturels en créant des parcs-nature.

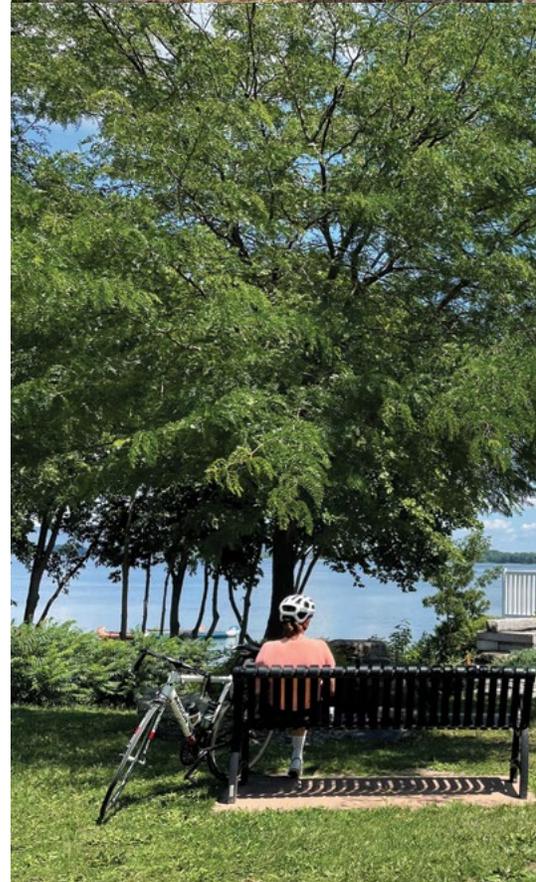
## Verdissement et aménagement d'oasis urbaines

### Objectif 2 : Mettre à jour nos connaissances des arbres publics et assurer leur pérennité

- Effectuer un inventaire des arbres urbains publics;
- Élaborer un plan de gestion et d'entretien des arbres publics.

### Objectif 3 : Augmenter l'indice de canopée de 10 % d'ici 2035

- Favoriser la plantation d'arbres en bordure de rues et terrepleins;
- Développer des programmes de plantation d'arbres sur les terrains publics;
- Intégrer le paysagement durable dans la planification du développement de tous les secteurs.



# Grandes orientations et objectifs

## Sensibilisation, éducation et mobilisation citoyenne

### Objectif 4 : Augmenter la quantité et la qualité des divers projets de plantation

- Sensibiliser les citoyens à l'importance de l'arbre en ville et de ses rôles;
- Inviter les citoyens résidentiels et corporatifs à participer aux efforts de plantation d'arbres;
- Promouvoir la plantation d'arbres sur les terrains privés.

### Objectif 5 : Encourager la participation citoyenne aux projets de verdissement

- Développer l'agriculture urbaine;
- Créer des projets de reboisement et de verdissement avec les citoyens de Chambly.



# Politique de l'arbre 2022

VILLE DE CHAMBLY

Réalisée par la division Environnement de la Ville de Chambly

**Décembre 2022**